



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 9 n° 2 février 2002

SOMMAIRE

*Brunch annuel de l'Association du
baseball mineur de Saint-François.....3*

Rencontre d'information sur le RCR5

Bibliothèque du Rocher 7

Déjeuner-causerie (la foi) 8

Cercle de fermières 9

Recette des fermières 9

Collecte des ordures 10

Statistiques paroissiales pour 2001 .. 13

*Rencontre d'information
sur les psychotropes 13*

Chronique pastorale 14

Les Débrouillards 15

Au fil des jours 16

*Lettre du bureau municipal
«Saint-François doit se mobiliser» 17*

L'Écho municipal..... 18-31

Club de motoneige Le Petit Canton .. 32

Les petites annonces 33



**L'hiver ne se fait
plus attendre...**

Il est bien là...

et pour quelque temps encore...

février

2002



**L'ÉCHO
DE SAINT-FRANÇOIS**

C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal réalisé
bénévolement
StF communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
 CLSC Antoine-Rivard 248-1518
 Feu 911
 Municipalité 259-7228
 Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
 Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Brunch annuel de l'Association de baseball mineur



L'Association du baseball mineur vous invite cordialement à son brunch annuel qui aura lieu le dimanche 10 février 2002 au Centre des Loisirs de Saint-François. Le tout se déroulera de 10 heures à 14 heures.

Le brunch sera agrémenté par de la musique : Yves et Denis Laflamme se feront un plaisir de vous divertir. Il y aura un service de garderie sur place.

Les cartes sont présentement en vente auprès des directeurs de l'Association du baseball. Veuillez les contacter pour obtenir vos cartes.

Voici la liste des directeurs pour la saison 2002.

Blais Marc (directeur)	259-7480
Gonthier Guylaine (secrétaire-trésorière)	259-2975
Lacroix Normand (vice-président)	259-2478
Létourneau François (directeur)	259-2061
Morin Jacques (directeur)	259-2974
Pelletier Herman (registraire)	259-7932
Rémillard Yvon (président)	259-2415

Nous comptons sur votre présence parmi nous.
Merci à l'avance.

Yvon Rémillard, président
Baseball mineur de Saint-François



LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél. : 418 259 2616

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette

Salon
KAPO
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117

RESTAURANT L'ARRÊT Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



AUTOPRO CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

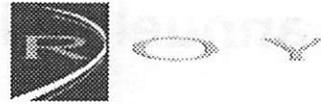
- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE



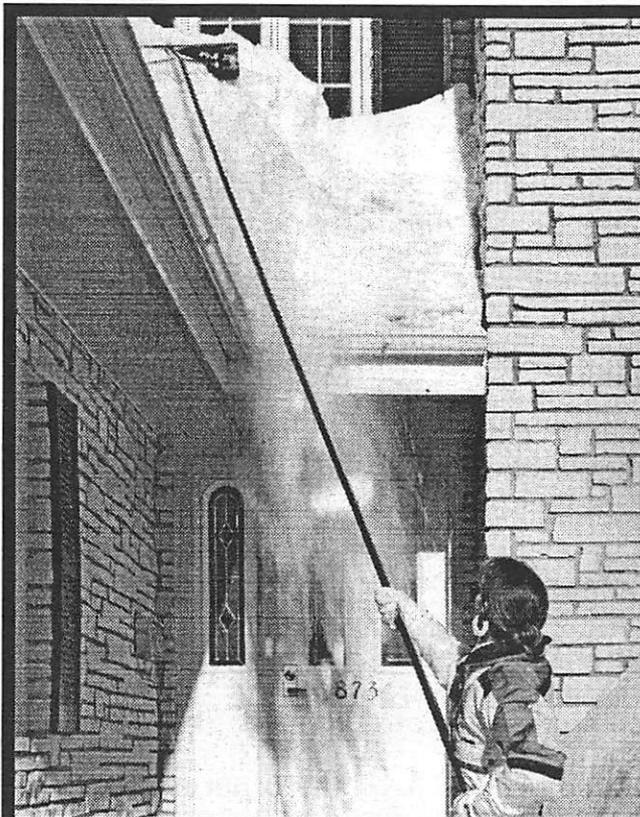
PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com

Rencontre d'information sur le RCR

Vu le succès remporté l'an passé avec notre soirée d'information sur les rudiments de la RCR, les premiers répondants de Saint-François tiendront une autre rencontre d'information.

La rencontre sera animée par un formateur accrédité par la Fondation des maladies du cœur du Québec et sera assistée par les premiers répondants.

Cette soirée ne vise pas à former des secouristes qualifiés avec carte. Elle vise plutôt à amener les participants à reconnaître les symptômes d'une personne en détresse car-

dio-respiratoire, de savoir réagir et de pratiquer les manœuvres de RCR si nécessaire.

La rencontre d'information aura lieu le 19 février 2002 et débutera à 19 heures pour se terminer vers 22h, donc une durée de trois heures.

Nous demandons à toutes les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire en communiquant avec le bureau municipal de Saint-François au 259-7228.

Cette rencontre d'information est offerte gratuitement à tous les résidents de Saint-François par le Club Social des Pompiers Volontaires.

Une séance d'information similaire a été donnée aux élèves de sixième année de l'école La Francoière le 29 janvier dernier.

Sylvain Lamonde

Club Social des Pompiers Volontaires

ENTRETIEN MÉNAGER
D PAQUET
 RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
 - INDUSTRIEL -
 LAVAGE DE TAPIS
 MURS & STORES
 DÉCAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
 PRODUITS D'ENTRETIEN
 ETC ...
 350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
 MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0
 TEL: (418) 259-2559 FAX: (418) 259-2342

*Réchauffez le coeur
de votre valentin avec
ce qu'il y a de mieux.*

Raynald Fiset
agent Gailuron

259-2597
Livraison du lundi au samedi

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé
 TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

- ☛ Tenue de livre
- ☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

P.P.R. Enr.

Pour tous travaux de réparation ou de rénovation
 Tirage de joints
 Peinture intérieure et extérieure

Yvon Rémillard
 1, rue Boivin, Saint-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0
 418 259-2415

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



BOUCHERIE
*Richard
Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

- **Poulets BBQ cuits sur place**
- **Farine «Monarch»**
- **Produits exclusifs...**

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Vente et adm.: **418-259-7721**
Fax: **418-259-7725**

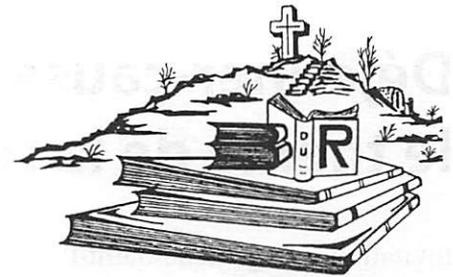
Québec: **1-800-463-7022**
Ontario et Maritimes: **1-800-463-7050**



MORIGEAU • LÉPINE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0

Cinq cents nouveaux titres pour vous garder bien au chaud



À noter que depuis le 21 janvier, pour faire suite à une nouvelle rotation, il y a à la bibliothèque environ 500 nouveaux biens.

Nouveautés

Florent, le 3^e de la série *Le goût du bonheur* de Marie Laberge.

101 projets faciles,

pour les amateurs de bricolage, réalisés par plusieurs experts en la matière.

Le livre des Records Guinness 2002.

À qui de droit

Merci au responsable de l'École La Francoière pour un don de 90 volumes à la bibliothèque.

Message important

Nous avons besoin de bénévoles.

Vous aurez l'avantage de recevoir la formation nécessaire. Vous effectuez votre travail en équipe de deux. Cela ne vous prendra qu'environ deux heures de votre temps aux trois semaines, possibilité d'en faire plus si vous le désirez. N'hésitez pas, contactez une bénévole ou appelez Isabelle au 259-2461.

Bienvenue à tous.

Diane Gendron



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



No 80-2447

- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401



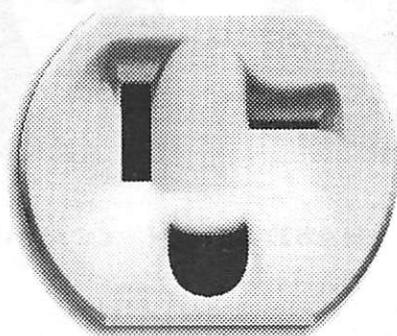
JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



Hydro-Québec est heureuse de contribuer à votre qualité de vie.



Déjeuner-causerie sur le thème de la foi

Invitation aux gens de Saint-Pierre, Saint-François et Berthier-sur-Mer

Thème

Transmettre la foi? Est-ce encore possible aujourd'hui?

Date

Le mardi 5 février 2002

Heure

de 9 h 00 à 10 h 30

Endroit

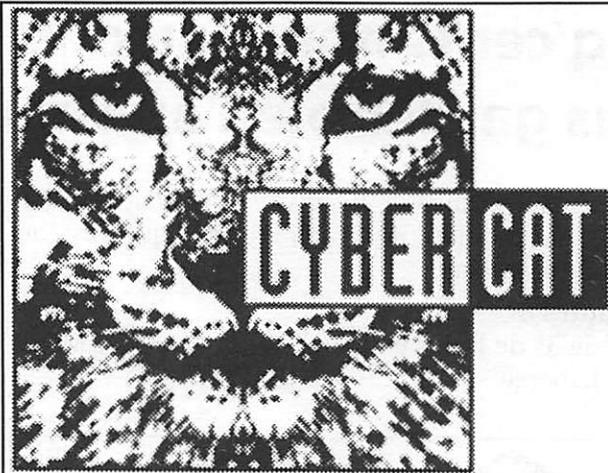
Restaurant Arrêt-Stop de Saint-François

Personne-ressource

Micheline Mayrand

Animation

Marie-Paule Bélanger



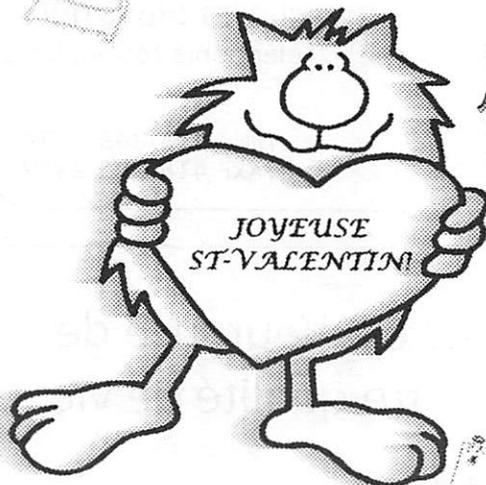
Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616

Le Café du Havre



Nous sommes fermés en février et mars...

...Ouverture la fin de semaine de Pâques!

120, de la Marina, Berthier-sur-Mer
Tél. : 259-2953 ou 259-2364

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

ASSURANCE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES



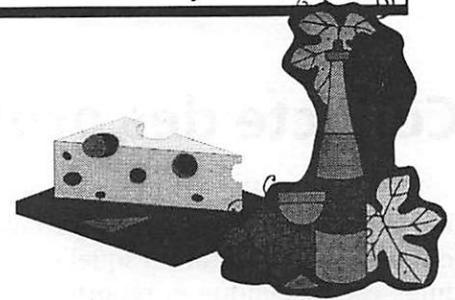
Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF&L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS



Un vin et fromage pour souligner la nouvelle année

Les Fermières souligneront l'arrivée de la nouvelle année par une dégustation de vins et fromages. Cette activité sera tenue le mercredi 6 février à 13h15 au local. Pour la dégustation de vins et fromages, chaque fermière apporte une petite assiette de fromages. Le programme de la réunion est le suivant :

- Lecture et adoption des comptes-rendus des comités.
 - Soulignons la Saint-Valentin
 - Élaboration du programme du 75^e
 - Travaux au choix en rapport avec la Saint-Valentin
- Nous vous attendons en grand nombre le 6 février à 13 h 15.

La recette des Fermières

Biscuits santé

1/4 de tasse	de beurre fondu
1/4 de tasse	de sucre
1/4 de tasse	de cassonade
1/2 tasse	de farine
1 c. à thé	de soda
1/2 tasse	de Rice Krispies
1/2 tasse	de Corn Flakes
1/2 tasse	de gruau
1	œuf
3/4 de tasse	de raisins ou chocolats

Mélanger tous les ingrédients. Faire des petites boules et les aplatir.

Cuire à 350° F, 8 à 10 minutes.



Emplois d'été AVIS IMPORTANT aux employeurs

Placement carrière-été est un programme de subventions salariales qui permet aux employeurs d'embaucher des étudiants pendant l'été pour une période de 6 à 16 semaines. Les employeurs des secteurs public et privé et les organismes sans but lucratif sont invités à présenter leur demande au plus tard le

2 avril 2002*

Le programme vise à fournir aux étudiants une expérience de travail liée à leur champ d'études. Les demandes seront évaluées en fonction de la qualité de l'encadrement offert, des priorités locales et régionales et du budget disponible.

Pour soumettre votre demande ou obtenir plus de renseignements sur ce programme, veuillez communiquer avec votre bureau local de Développement des ressources humaines Canada ou composer le 1 800 935-5555.

Par Internet : www.drhc-hrhc.gc.ca

* Pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, la date limite pour présenter une demande est le 9 avril 2002.



Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Canada



Collecte des ordures

L'Écho de St-François en collaboration avec la Municipalité vous informera dorénavant au sujet des journées fériées durant lesquelles la cueillette des ordures est suspendue et reportée au lendemain. Consultez le calendrier Au fil des jours et repérez la vignette ci-contre vous indiquant qu'il n'y a pas de collecte d'ordures cette journée-là.



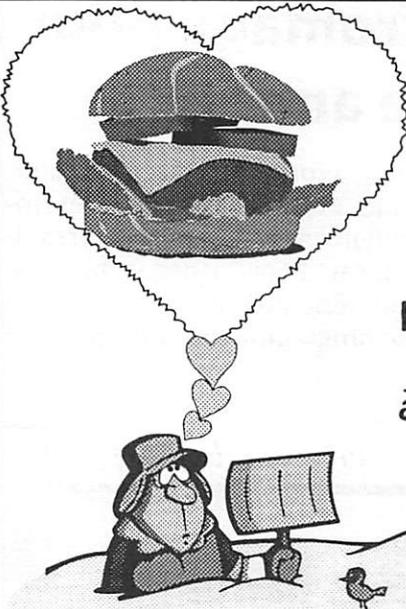


la nouvelle
GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES
APCHQ

**LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Tél. et Fax: 259-2628

Licence RBQ
8000-1316-58



**Bon hiver
et
à bientôt!**

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**
570, Chemin St-François Ouest
Saint-François
→ **259-2447**

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Pensez à votre Valentin(e)...

*le 14 février...
une carte...
avec un billet de
loterie...,
une bonne bouteille
de vin...,
un bon film...,
du chocolat!*



Votre dépanneur
Ultra pense à vous
en tout temps!

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h
Vendredi : 6h30 à 23h
Samedi : 7h30 à 23h
Dimanche : 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Le *capital* et la



La fourmi ayant épargné toute sa vie se trouva fort bien pourvue quand la retraite fut venue.

Ayant opté pour le **REER à taux progressif Placements Québec**, son capital profita brillamment, grâce à des **taux avantageux** fixés pour dix ans.

Pour pallier les imprévus, sans pénalité une fois l'an, elle put retirer son placement.

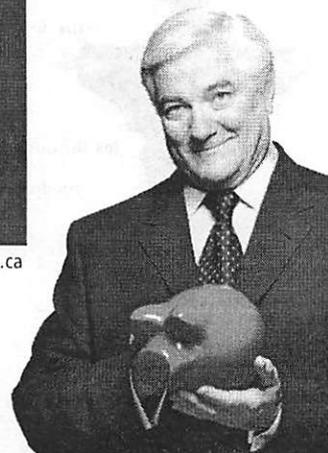
Et par le gouvernement du Québec, son capital fut **garanti pleinement** !

10 ^e année	8,50 %	Boni +1% la première année pour les nouveaux fonds REER REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC
9 ^e année	8,00 %	
8 ^e année	7,25 %	
7 ^e année	6,50 %	
6 ^e année	5,75 %	
5 ^e année	5,00 %	
4 ^e année	4,25 %	
3 ^e année	3,50 %	
2 ^e année	2,70 %	
1 ^e année	2,00 %	

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Placements
Québec 
 On prépare l'avenir

Les taux annoncés peuvent changer en tout temps sans préavis.



1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Heures d'ouverture :
 du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
 et les samedis de février, de 10 h à 16 h.



Boulet

Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

Achat et vente de ferme

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744

Auto PLACE

MAÎTRE MÉCANICIEN



• MÉCANIQUE
GÉNÉRALE

• REMORQUAGE
JOUR ET NUIT

• DÉBOSELAGE

• PEINTURE

• VENTE D'AUTOS

GARAGE

SAMSON

248-1422

TÉLÉCOPIEUR: 248-7074

873, RANG NORD, SAINT-PIERRE (ROUTE 20, SORTIE 369)

Arnebec

Décor

une division de



TERRASSEMENTS

Jonckh

& Frères inc.

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

Arnebec Décor vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs

modèles de différentes grandeurs qui sauront

agrémenter votre décor.



Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre

tél.: 241-5242 / 248-2585

fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

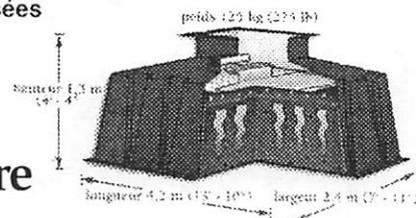
POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées



le Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
 - ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
 - ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION
- De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE



Statistiques paroissiales pour l'année 2001

Baptêmes

Aubé Carolane, Steve Aubé et Mélanie Blais
 Bernier Jessika, Nancy Bernier
 Blais Audrey-Anne, Ghislain Blais et Odile Fiset
 Blais Justin, André Blais et France Marois
 Boissonneault Keven, Yves Boissonneault et Sylvie Simard
 Breton Élodie, Gilles Breton et Karen Paré

Rencontre d'information sur les psychotropes

Le Centre-Femmes La Jardilec vous invite à une rencontre d'information et de sensibilisation sur les psychotropes, des substances pouvant affecter le système nerveux. À partir d'outils visuels, divers éléments d'information seront présentés.

Madame Norma Pelletier, infirmière, sera présente et agira comme personne-ressource. Un léger goûter sera servi.

Il nous fera plaisir de vous accueillir au Centre-Femmes La Jardilec le 25 février à compter de 13h30 au 25, rue Gérard-Ouellet à Saint-Jean-Port-Joli. En cas de mauvaise température, l'activité sera reportée la semaine suivante.

Une rencontre aura également lieu à Montmagny, au Restaurant Le Normandin, 25 boul. Taché Est, le 21 février à 13h30.

Cette activité est subventionnée par la Régie régionale de Chaudière-Appalaches.

Lise Deschênes

Animatrice

Tél. : 418-598-9677

Cadrin Rosaly, Richard Cadrin et Martine Raby
 Deschamps C. Audrey, Dany Caron et Caroline Deschamps
 Desrochers Ève-Marie, Martin Desrochers et Doris Blais
 Fortin Corinne, André Fortin et France Campagna
 Gagnon Jean-Philippe, Fabien Gagnon et Denise Jean
 Girard Marc-Antoine, Karl Girard et Pascale Simard
 Gosselin Jason, Claude Gosselin et Manon Talbot
 Jean Anne-Catherine, Patrick Jean et Marie-Josée Aubé
 Lamonde Milène, Jean Lamonde et Jocelyne Roy
 Lapointe Dany, Éric Lapointe et Marie Bernier
 Martineau Xavier, André Martineau et Josée Lavoie
 Nittolo Anna-Maria, Angelo Nittolo et Annie Simard
 Picard Charles, Stephan Picard et Lucie Lachance
 Picard Jeffrey, Stéphane Picard et Christine Proulx
 Simard Camille, Steve Simard et Kareen Drolet
 Simard Gabriel, Benoît Simard et Sandra Picard
 Simard Maxime, Daniel Simard et Julie Fiset
 Théberge Jeanne, Michel Théberge et Marie Michaëlle Perez

Mariages

Éric Gaudreau et Francine Morin 23-06-2001
 Ricardo Boulet et Annie Laflamme 28-07-2001

Défunts

Bonneau, Raymond 29-12-2000
 Chamberland, Rose-Aimée 3-02-2001
 Dumas, Marie-Louise 7-07-2001
 Garant, Émilien 3-09-2001
 Montminy, Fernand 3-03-2001
 Poirier, Jeannine 1-08-2001
 Savoie, Simon 18-09-2001
 Simard, Jean-Louis 30-03-2001
 Théberge, François 6-11-2001



JEAN MORIN
 -Électronique industrielle
 -Mécanique industrielle
 -Contrôle et automatisation
 -Service d'urgence 24 heures

11, 4^e rue Est, C.P. 103, Saint-François (Qc) G0R 3A0

(418)248-8585 (418)266-1309 (418)575-9933 1-877-582-6124

Weed Man[®]

ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0
418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877



L'éducation chrétienne à l'école

La place de la catéchèse et de la pastorale à l'école est en train de changer assez profondément. Certaines personnes ne saisissent pas toujours ce qui est en cause dans ces transformations. Nous avons reçu récemment une communication du diocèse qui clarifie bien les choses. Nous portons donc ce document à votre connaissance dans le but de bien informer toute la communauté.

Questions courtes - réponses claires

À partir de septembre 2002, y aura-t-il de l'éducation de la foi à l'école primaire?

Non. L'initiation chrétienne, y compris la catéchèse des jeunes de 5 à 12 ans, devra être assumée par les familles et les communautés chrétiennes. Cependant, l'éducation religieuse donnée à l'école peut jouer un rôle important dans la croissance spirituelle et religieuse des jeunes.

Y a-t-il encore de l'enseignement religieux catholique à l'école?

Oui. Pour les 3 cycles du primaire, la loi prévoit un programme d'enseignement moral et religieux catholique ou protestant et un programme d'enseignement moral seulement pour les jeunes dont les parents choisissent cette option. Au secondaire, la même chose est prévue pour le 1^{er} cycle. Au 2^e cycle (4^e et 5^e sec.), c'est un programme d'enseignement d'éthique et de culture religieuse.

Cependant, le temps réservé à cet enseignement sera diminué. Dans plusieurs écoles, le temps consacré est déjà de 36 heures/année alors qu'il était de 72 heures auparavant.

Quels sont alors les objectifs de l'enseignement religieux à l'école?

Le programme vise le développement de deux compétences : 1^{er} : apprécier la tradition catholique vivante; 2^e : prendre position de façon éclairée sur des situations comportant un enjeu moral.

Est-ce que cela veut dire qu'il n'y a plus de catéchèse à l'école?

Oui. Il y a déjà quelques années que l'enseignement religieux scolaire ne vise plus l'éducation de la foi, c'est-à-dire qu'elle n'a pas d'objectif catéchétique. Mais, cette réalité n'était pas claire pour tout le monde jusqu'à maintenant. Il ne faut plus avoir d'attentes en ce sens du côté scolaire. Il faut le dire aux parents.

Est-ce qu'on parle des récits bibliques aux jeunes à l'école?

Oui. Les récits bibliques sont présents pour 40% du contenu du programme. À partir de la culture religieuse des jeunes comme point de comparaison, on parle aussi des autres religions (9%). Les principaux éléments de la tradition catholique font également partie du nouveau programme du primaire. Il sera important pour les personnes qui s'impliquent en initiation chrétienne auprès des jeunes en paroisse de connaître ce que les jeunes apprennent déjà à l'école au plan religieux.

On dit qu'il n'y aura plus d'animation pastorale au primaire à partir de septembre 2002.

Qu'est-ce que ça va changer?

Dans l'animation pastorale au primaire, il y avait une dimension d'éducation de la foi. À l'avenir, le service s'appellera: Animation spirituelle et engagement communautaire. Ce service n'est pas confessionnel. Cepen-

dant, il a l'obligation de respecter le cheminement spirituel et religieux du jeune. On dit qu'il sera comme un «laboratoire», un lieu de découverte du sens à donner à sa vie, de prise de parole. Il vise à favoriser le développement d'une vie spirituelle autonome et responsable et à développer des attitudes pour l'édification d'une société harmonieuse et solidaire.

Y aura-t-il encore des liens entre l'école et la communauté chrétienne?

Ce souhait a été exprimé à plusieurs reprises par le milieu ecclésial et aussi par les responsables scolaires. Des mécanismes de collaboration sont à prévoir pour certains projets qui demandent concertation. La porte est ouverte tout en respectant les champs d'action des deux instances.

D'autre part, le Conseil d'établissement est le lieu tout désigné pour faire entendre la voix des parents et de la communauté. L'éducation des jeunes et les valeurs d'humanisation du milieu scolaire doivent continuer d'intéresser les agents et agentes de pastorale paroissiale.

Jusqu'à quand est-on assuré qu'il y aura de l'enseignement religieux confessionnel à l'école?

Selon la loi, encore au moins cinq ans. La clause dérogatoire qui le permet a été renouvelée par le gouvernement du Québec.

L'équipe pastorale paroissiale

LES DÉBROUILLARDS

Chronologie des inventions

<http://a.bouque.free.fr/invent/>

Voici toute la chronologie des découvertes qui ont modifié profondément notre vie ou l'ont rendue simplement plus agréable.

Les sciences et les techniques

<http://trautmann.multimania.com/>

Ce site retrace l'histoire des inventions, recense les noms des grands scientifiques et fournit des définitions claires.

Le Salon virtuel des inventions

<http://www.inventions-tech.com/>

Référence sur les inventions et les technologies.

Histoire de l'aviation

<http://www.ifrance.com/histoire-des-avions/index.htm>

L'aviation, un bel exemple d'audace: Référence sur l'aviation.

L'aviation avant 1914

<http://www.chez.com/avion/>

Référence sur l'aviation d'avant guerre.

L'histoire de l'avion à hélice

<http://histoireaviation.multimania.com/sommaire.htm>

Histoire des débuts de l'aviation. En prime, un chapitre concernant les premiers avions à réaction.

Histoire de la mesure du temps

<http://members.aol.com/lagardesse/>

Découvre les instruments qui ont permis de calculer le temps d'hier à aujourd'hui: cadran solaire, clepsydre, sablier, bougie, horloge, chronomètre, quartz - atome.

La petite histoire du calendrier

<http://www.chez.com/sarthe/ca-calendriers.htm>

Son évolution à travers le temps. En prime, survol des différents calendriers utilisés dans le monde.

Histoire des cerfs-volants

<http://www.cerf-volant.org/histoire.htm>

Sais-tu que le cerf-volant existe depuis plus de 2500 ans?

Les téléphones anciens

<http://www.t2t.com/>

L'histoire des téléphones en France.



Grenouille.com

Les météorites

<http://www.mnhn.fr/expo/meteorite/index.html>

Savais-tu que les Anciens croyaient qu'il s'agissait de messages du ciel? De quoi sont-elles faites? D'où viennent-elles? Une tonne d'informations accompagnée de photos.

L'étoile des enfants

<http://www.luoba.ch/etoile-des-enfants/>

Voici un site astronomique spécialement conçu pour toi. Consulte les questions du mois ou pose ta propre question sur l'Univers! Tu trouveras aussi des références sur les inventions et les technologies.

La fusée Ariane 5

<http://perso.infonie.fr/juniors/dossiers/ariane/ariane.htm>

Découvre cette célèbre fusée française.

Objectif Mars

<http://mars.bw.qc.ca/>

Tu dois absolument visiter ce site, que tu sois amateur de la planète Mars ou non! Il est totalement fait avec les technologies Flash, Shockwave et Quick Time. Tu y trouveras des jeux, animations et informations de toutes sortes.

Perdu dans les étoiles

<http://www.tfo.org/mega/astro.html>

Ce site te propose un voyage dans le temps; il te fait découvrir l'histoire de l'astronomie.

Les planètes

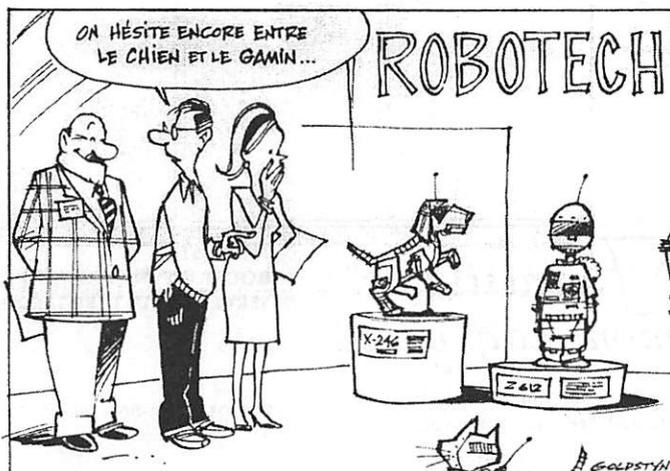
<http://perso.infonie.fr/juniors/dossiers/planetes/planetes.html>

Découvre tout ce que tu veux savoir sur les neuf planètes du système solaire.

Nasa

<http://www.nasa.gov/>

Voici le site de la Nasa, l'agence spatiale américaine, évidemment très complet sur les programmes spatiaux des États-Unis et le cosmos en général (en anglais).



2 FÉVRIER 002

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4 Réunion du Conseil 	5 Déjeuner-causerie «La foi»	6 Réunion des fermières Vins et fromages	7	8	9
10 Brunch annuel du Baseball mineur 	11	12 	13 Tombée de L'Écho	14  Saint-Valentin	15	16
17	18 	19  Réunion du Comité d'embellissement	20	21	22	23
24	25 	26	27	28		



Fleuriste
Demontmagny Inc.

- * FLEURISTE
- * BOUTIQUE DÉCORATION
- * SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE
ADRESSE →

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117

Lettre

_ du bureau municipal

Saint-François doit se mobiliser

Chers concitoyens
Chères concitoyennes

Ville de Montmagny, vu le refus de la MRC, demande à la Commission municipale provinciale de recommander à la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'inclure dans la liste des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal, l'Aréna, la Piscine municipale Guylaine Cloutier, le Centre culturel et récréatif et enfin la Bibliothèque municipale de Montmagny. Par cette demande, la ville veut nous obliger, nous citoyens et citoyennes de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, à payer par nos taxes un pourcentage de la gestion de ces équipements, déficit inclus.

Il nous faut donc préparer un mémoire qui sera déposé à la Commission. Ainsi, nous aurons besoin de votre collaboration. Tous ceux et celles d'entre vous qui utilisent les infrastructures ci-haut mentionnées devront nous le communiquer au bureau municipal dans un délai de trente (30) jours suivant la parution de l'avis dans les quotidiens de la région. Ainsi, nous établirons une liste exhaustive d'utilisation de leurs services.

Il serait bon aussi de connaître qui d'entre vous utilise non pas l'Aréna de Montmagny mais celui de Saint-Charles, et pour quelle raison.

Il faut bien comprendre que cette possibilité d'ingérence de la part de la ville de Montmagny dans notre gestion municipale lui est conférée par le projet de loi 124. Suite aux recommandations du commissaire M^e François Gendron, madame la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole devra statuer sur le caractère supralocal ou non de ces équipements.

Je compte fortement sur votre collaboration car c'est ensemble que nous vaincrons l'envahisseur.

Norbert Morin, maire suppléant

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 janvier 2002, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire suppléant, monsieur Yves Laflamme, madame Mariette Pelletier, messieurs Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire suppléant.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.
La séance débute par la prière d'usage du maire suppléant.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2001 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE PORTANT STRICTEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2002 DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2001 À 19 H 30 AVEC EN PLUS CELUI DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2001 À 21 H 00.

Comme le Conseil municipal n'a pas tenu de réunion préparatrice la semaine précédant la réunion de janvier 2002, il décide de reporter l'acceptation de ces procès-verbaux lors d'une réunion ultérieure car il n'a pas eu suffisamment de temps pour prendre connaissance du contenu de ces derniers.

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2001

CSA International, commande de volumes	304,82
Soc. Canadienne des postes, achat timbres	108,12
Hydro-Québec, éclairage public novembre 2001	548,32
Jocelyne Noël, achat balayeuse M. Paroisse	457,80
Ministre Revenu Québec, remise décembre 2001.....	4678,84
Revenu Canada, remise décembre 2001	2970,66
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges décembre	1001,42
CARRA, remise de décembre	273,69
Richard Leblanc, enlèvement vidanges décembre 2001	2670,77
Gaston Garant, chloration décembre 2001	135,00

Aréo-Feu, achat habits pompiers	3 064,54
Atelier Pneus Montmagny, posé et balancé pneu (Service Incendie)	36,81
Bureautique Côte Sud	
Papeterie	68,54
2 tables, local 102	409,95
contrat service Canon	54,71
	533,20
Claude Morin, remb. frais déplacement	193,20
Cleanearth Scientific Instruments, appareil Ass. Eaux	291,53
Commission Scolaire Côte-du-Sud; formation en sécurité incendie (pompiers) . . .	3 000,00
Dépanneur Ultra, essence	99,79
Entretien ménager D. Paquet, fondant à glace	38,99
Épicerie Morigeau, essence	
balai de rue	71,16
camion incendie	53,50
	124,66
Équipement Ferme Bonneau, soudure (aqueduc)	32,20
FQM, facturation Dicom	37,53
Gaston Garant, remb. frais déplacement 1157 km	347,10
Hydro-Québec, électricité:	
Usine d'épuration	539,27
Bi-énergie	40,89
	580,16
Jean-Yves Lamonde, 325 balises à 0,25\$	81,25
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2001	55,00
John Meunier, chlore libre, chlore total	174,75
Laboratoire Environnement	
Analyses eaux usées	119,70
Analyses eau potable	1289,37
	1 409,07
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage salopettes	104,28
Les Automobiles Chabot, pièce souffleur	36,20
Les Commerçants de la Chaudière inc., envoi Dicom	16,16
Les Produits Armand Roy inc., produits nettoyeurs M. . Paroisse	220,04
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	1 285,10
Mack Ste-Foy inc., pièce camion Mack	21,13
Mariette Pelletier, remb. matériel local 102	915,55
Mercier Électrique, réparations lumières de rue	144,78
Métal L.P.L. enr., pièces pour génératrice	104,87
MRC Montmagny, Entente inter municipale dernier versement	5 761,66

Noël Rochette & Fils inc., fourniture et installation nouvelle pompe	2 683,34
Novicom, radios	1 012,22
Pièces d'auto GGM, pièces diverses	
Souffleur	40,26
Camion 10 roues	76,74
Mack	29,11
Génératrice	121,61
Garage T.P.	118,89
Plamondon Camquip ltée, pièces camion Mack	386,61
Plamondon Camquip ltée, pièces camion Mack	2 528,26
Praxair, location bouteilles	25,31
Produits de Laboratoires Certifiés, matériel T.P.	442,76
Produits VTO, produits salle de bain M. Paroisse	179,73
Propane GRG inc., propane Poste incendie	285,46
Publications CCM ltée, renouvellement code municipal et lois connexes.	517,88
REM	
pièces équipement	37,46
pièces fournaise (garage)	90,87
René Samson inc.	
Filtration Ass. Eaux	194,82
Monter les lumières de rue	151,74
Matériel et raccordements génératrice	18687,43
Restaurant l'Arrêt-Stop, repas pompiers formation	19 033,99
Restaurant l'Arrêt-Stop, repas pompiers formation	278,82
Signo Tech, panneau signalisation	200,49
Silencieux Montmagny, silencieux camion urgence	124,08
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Embellissement	81,53
M. Paroisse	46,84
Ass. Eaux	48,99
Poste chloration	60,07
Travaux publics	952,87
Équipement	49,19
Service Incendie	35,85
Sonic	
Huile à fournaise M. Paroisse	1030,10
Huile à fournaise Garage	200,86
Diesel Garage	2729,90
Sylvain Lamonde, remb. frais repas formation officiers	3 960,86
Sylvain Lamonde, remb. frais repas formation officiers	319,66
Techno-Évaluation, 1 système de régulation d'épandage sur camion Mack	3 623,29
Telus Mobilité, cellulaire et téléavertisseur	43,93

Telus, service		
Bureau	296,86	
Garage	92,62	
Internet	18,35	407,83
The Fastener Centre, matériel équipement		59,84
Unibéton		
Sable et sel	2952,45	
Pierre concassée	178,55	3 131,00
Wilson & Lafleur, renouvellement mise à jour Code . municipal		42,80
Yves Laflamme, remb. frais déplacement		102,00
TOTAL:		100 233,82

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet
 APPUYÉ par M. Pierre Jean
 ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte les comptes payés en décembre
 2001 et autorise le secrétaire-trésorier à payer les comptes suivants:

COMPTES À PAYER JANVIER 2002

CIB, Support technique & téléphonique année 2002, Support technique 2002 version réseau		2 933,14
Claude Morin		
remb. de facture	27,00	
remb. frais déplacement 95 km.	28,50	55,50
Ass.-Vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective Janvier 2002.		1 770,41
La Fabrique St-François, loyer janvier 2002		166,67
TOTAL:		4 925,72

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

RECTIFICATIONS À APPORTER

Dans l'édition de décembre 2001 du journal l'Écho de Saint-François, c'était écrit dans les comptes:

Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx,
 excavation fossé (ponceau Jacques Boulet) \$80,52

Ce travail a bel et bien été fait mais le nom de M. Boulet n'aurait pas dû apparaître car à l'endroit où l'excavation a été faite, on est plutôt vis-à-vis de chez Ferme Joseph-Aimé Blais. Le travail fait consistait à nettoyer le fossé pour permettre la reconduction de l'eau.

Dans l'édition de janvier 2002 du journal l'Écho de Saint-François, c'était écrit dans les comptes:

Philiass Blais et Fils

location machinerie (Jacques Boulet) \$601,01

Encore là, le nom de M. Jacques Boulet n'aurait pas dû apparaître. Sans compter que dans ce total, il a été rassemblé plusieurs factures pour des travaux qui ont été faits à différents endroits. Sur le 601,00\$, il y a seulement 50,00\$ de camionnage qui peut être associé à du transport de matériel à l'endroit cité dans l'édition de décembre 2001.

Mille excuses monsieur Boulet pour ces erreurs d'inattention

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX ET L'IMPOSITION DES TAXES
FONCIÈRES AINSI QUE LES SERVICES POUR 2002 (RÈG. No 186-2002)
RÈGLEMENT NO 186-2002**

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 2002.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 01 janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2002 déposé le 17 décembre 2001, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 17 décembre 2001;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,

IL EST ORDONNE ET STATUE par le Conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévus au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

- 1.- Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de soixante-quinze sous et cinq dixième (0,755\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 et prélevée pour l'année fiscale 2002 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.
- 2.- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la municipalité.

- 3.- Qu'une taxe spéciale de dix-huit sous et demi (0,185\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.
- 4.- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt-cinq sous (0,25\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins de la voirie locale transférée du gouvernement Provincial à la municipalité.
- 5.- Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous (0,03\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour combler la perte encourue suite à l'abolition du remboursement de la TVQ à la municipalité par le gouvernement Provincial.
- 6.- Qu'une taxe spéciale appelée *Ramassage de la neige* règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans un secteur du village bien délimité. Un montant de soixante-quinze dollars (75,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2002, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
- 7.- Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
- 8.A - Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
- 8.B - Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.
- 8.C - Qu'une taxe de compensation au montant de cent onze dollars (111,00\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
- 8.D - Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre dollars (104,00\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
- 8.E - Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.

9.A - Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs de récupération au montant de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de déchets et de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de récupération soit imposée à chaque année, pendant une période de trois (3) ans, aux propriétaires de chaque résidence, chalet, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité.

9.B- Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs de récupération au montant de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de déchets et de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de récupération soit imposée à chaque année, pendant une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.

9.C- Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs de récupération au montant de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de déchets et de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de récupération soit imposée à chaque année, pendant une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'un bureau, d'un commerce léger, d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.

10.A - Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.

10.B - Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

10.C - Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'animaux qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Tous bovins par unité animale	3,97 par tête
Porcs 1 à 500	1,27
500 à 1000	1,02
1000 à 1500	0,79
1500 et plus	0,63
Volailles	1,27 par cent têtes

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

10.D -Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme	28,90
Spécial aux champs pour bovins	37,50
Garage privé	84,70
Bureau, garage privé, commerce léger	209,60
Résidence et commerce, institution bancaire	371,40
Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M	635,30
Industrie Garant inc.	8499,10

Industrie Meubles Morigeau	3030,92
Fenêtres Montmagny inc.	3395,97
Produits Métalliques Roy inc.	3745,45

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

- 11.A - Qu'une taxe de compensation au montant de quatre cent soixante-dix-neuf dollars (479,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout
- 11.B - Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-seize dollars (76,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- 11.C - Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-quinze dollars (75,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- 11.D - Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt neuf dollars (89,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 11.E - Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-huit dollars (88,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 11.F - Qu'une taxe foncière spéciale de soixante-quatre sous et quatre dixième (0,644\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- 11.G - Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et deux dixième (0,102\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 11.H - Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et un dixième (0,101) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 11.I - Qu'une taxe foncière spéciale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en

dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.

- 11.J - Qu'une taxe foncière spéciale de onze sous et neuf dixième (0,119\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2002 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues le 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et le 1er octobre de l'année en cours.
2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposée par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.
Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

PROPOSÉ par M. Pierre Jean
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2002

Monsieur Étienne Blais occupait cette fonction en 2001.

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme
APPUYÉ par M. Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2002.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC DE MONTMAGNY

Monsieur Norbert Morin siège à la table de la MRC de Montmagny en tant que représentant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. En cas d'absence de ce dernier, la municipalité doit désigner par résolution un remplaçant. En 2001, monsieur Yves Laflamme (le conseiller) avait été nommé.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

nomme monsieur Yves Laflamme (le conseiller) pour remplacer monsieur Norbert Morin à la table de la MRC de Montmagny, en cas d'urgence.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

L'année dernière, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2002.

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Norbert Morin était le maire suppléant en 2001.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par M. Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
désigne monsieur Norbert Morin en tant que maire suppléant pour 2002.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Nicolas Pilote est inspecteur inter-municipal. Il travaille pour quelques municipalités de la MRC de Montmagny dont Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il s'agit de le désigner de nouveau à son poste pour l'année 2002 afin que tout soit conforme.

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet
APPUYÉ par Mme Mariette Pelletier
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne
monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur municipal de la municipalité pour l'an 2002.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE

L'article 219 du Code municipal dit que toute municipalité locale doit nommer un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité. L'an dernier, monsieur Nicolas Pilote occupait ce poste.

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier
APPUYÉ par M. Yves Laflamme
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
nomme monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur agraire sur tout le territoire de la municipalité.

PROJET DE RÈGLEMENT ET ENTENTE SUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE DOSSIER DE L'EAU POTABLE

À la réunion du 3 décembre dernier, il a été présenté un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, un règlement concernant les honoraires professionnels pour la poursuite des études préliminaires, la recherche en eau et la confection des plans préliminaires du projet de mise aux normes du réseau d'alimentation en eau potable serait adopté tel que le permet l'article 1061 du Code municipal.

Un projet de règlement est présenté au Conseil municipal. Ce dernier se veut un règlement d'emprunt visant l'établissement de plans et devis pour la recherche conjointe en eau potable avec les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, pour un montant n'excédant pas 312 847,00\$, remboursable en 20 ans.

Ce projet de règlement se compose également d'une entente entre les trois (3) municipalités concernées par le dossier de l'eau potable. Aussi, avant d'adopter ce règlement d'emprunt, il importe que chaque municipalité accepte par voie de résolution ladite entente relative à la réalisation d'études et de plans préliminaires pour de la recherche en eau potable.

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirant se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale relative à la réalisation d'études et de plans préliminaires pour la recherche en eau potable dans le contexte d'une éventuelle intégration des réseaux d'aqueduc de chacune des municipalités.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean
 APPUYÉ par M. Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de signer l'entente relative à la réalisation d'études et de plans préliminaires pour la recherche en eau potable;

QU'elle accepte que ladite entente soit signée par M. Norbert Morin, maire suppléant, et par M. Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Si les trois (3) municipalités visées consentent à signer l'entente. Alors, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en tant que mandataire du projet, pourra adopter le règlement d'emprunt pour les honoraires professionnels. Après adoption, ce dernier sera soumis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour fin d'approbation.

**PRÉSENTATION DES HONORAIRES DE
 ANDRÉ LAFOREST EXPERTS-CONSEILS INC.**

André Laforest de la firme Experts-Conseils André Laforest présente des honoraires professionnels pour une partie du travail exécuté pour la recherche en eau potable. Le secrétaire rappelle à tous que ces coûts sont admissibles au programme Infrastructures-Québec qui subventionne dans une proportion de 50%.

Coût pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	38 217,77\$
Coût pour Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	44 056,92\$
Coût pour Berthier-sur-Mer	39 823,66\$

Concernant les factures qui sont adressées à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le Conseil municipal décide de:

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par M. Pierre Jean
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer les honoraires professionnels dus à André Laforest Experts-Conseils inc. au montant de trente-huit mille deux cent dix-sept dollars et soixante-dix-sept sous (38 217,77\$) conditionnel à ce que BPR en fasse la recommandation de paiement.

DOSSIER DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

Voici un projet de résolution qui vous est présenté afin que vous mandatiez maître Isabelle Chouinard de la firme Lavery De Billy pour accompagner toutes les municipalités rurales de la MRC de Montmagny dans le dossier des équipements supralocaux.

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a reçu de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole le mandat de faire une étude visant à déterminer le caractère local ou supralocal de certains équipements, soit l'Aréna, la Piscine Guylaine Cloutier, le Centre culturel et récréatif et la Bibliothèque municipale situés sur le territoire de la Ville de Montmagny;

ATTENDU QUE si la Commission municipale estime que ces équipements ont un caractère supralocal, son rapport à la ministre devra comporter une recommandation indiquant quel organisme sera responsable de leur gestion, en plus de prévoir les règles permettant d'établir la quote-part de chacune des municipalités locales qui devront participer au financement des dépenses liées à ces équipements ou au partage des revenus qu'ils produisent;

ATTENDU QUE les treize municipalités rurales de la MRC de Montmagny sont susceptibles d'être appelées à participer à la gestion ou au financement de ces équipements;

ATTENDU QU'il est opportun de retenir les services d'un professionnel qualifié pour nous accompagner dans ce dossier afin de déterminer l'étendue des droits et obligations de nos municipalités compte tenu des critères fixés par la Loi pour déterminer les équipements supralocaux;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mariette Pelletier

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU De mandater la Société d'avocats Lavery, de Billy, principalement Me Isabelle Chouinard, pour nous conseiller et notamment pour rédiger nos représentations à la Commission municipale.

De partager ses honoraires professionnels avec les autres municipalités rurales de la MRC qui l'auront mandatée, au prorata de nos richesses foncières uniformisées respectives.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA CPTA POUR L'ANNÉE 2002

La Commission de protection du territoire agricole présente ses nouveaux tarifs concernant la présentation de différents documents chez eux.

Production d'une demande	220,00\$
Production d'une déclaration	55,00\$
Permis d'enlèvement de sol arable pour un an	584,00\$
Permis d'enlèvement de sol arable pour deux ans	1169,00\$
Émission d'une attestation	59,00\$
Émission d'une attestation de résidence	59,00\$
Certification d'une copie de document	5,80\$
Copie d'un plan de la zone agricole	11,00\$

VARIA

GRANDE SALLE DES LOISIRS

La grande salle des Loisirs n'a pas été repeinte depuis environ 15 ans. Le Conseil juge le moment opportun de la rafraîchir.

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate Mme Mariette Pelletier pour retenir les services d'une décoratrice et pour cheminer ce dossier.

AVIS DE MOTION POUR L'ACHAT DE BACS VERTS

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement décrétant certaines normes relatives à la collecte des matières non recyclables sera adopté lors d'une session subséquente.

Pour ce qui est du bac bleu (matières recyclables), c'est la MRC qui va en adopter un.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION (LOI 184)

Les entreprises agricoles existantes le 21 juin 2001 peuvent augmenter leur cheptel d'un maximum de 75 unités animales. Le résultat de cette augmentation ne peut toutefois excéder 225 unités animales. Pour bénéficier de ce droit applicable à son exploitation, le producteur agricole doit respecter diverses conditions dont le dépôt d'une déclaration auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité. CETTE DÉCLARATION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AU PLUS TARD LE 21 JUIN 2002.

Ledit formulaire de déclaration aux fins d'accroître les activités agricoles d'une unité d'élevage est disponible au bureau municipal. Vous pouvez passer pour venir en chercher une copie sur les heures normales du bureau du lundi au vendredi. Le secrétaire rappelle encore aux producteurs que la transmission de ces renseignements est obligatoire afin de bénéficier du droit d'accroissement des activités d'élevage consenti en vertu des articles 79.2.4, 79.2.5 et 79.2.7 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

NUMÉRISATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE

La municipalité, lors de l'adoption du budget 2002 le 17 décembre 2001, a prévu une somme de 5 000,00\$ pour la numérisation.

Hors, la firme Sycare inc. qui a obtenu le contrat pour la numérisation des matrices graphiques en 2001, offre d'effectuer celle-ci au même tarif qu'en 2001: soit 4,00\$/fiche, plus les taxes. Hors, la MRC de Montmagny demande à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud si elle est intéressée à faire numériser sa matrice graphique immédiatement.

Saint-François compte 919 fiches à 4,60\$/fiche = 4 227,40\$. Donc, cela rentre dans le budget qui avait été convenu.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait déjà prévu à son budget 2002 une somme de 5 000,00\$ pour la numérisation;

CONSIDÉRANT QUE la firme Sycare inc. offre ses services au même tarif qu'en 2001 pour effectuer la numérisation;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire numériser sa matrice graphique immédiatement par la firme Sycare inc. pour un montant de quatre mille deux cent vingt-sept dollars et quarante sous taxes incluses (4 227,40\$).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin, Maire suppléant

Yves Laflamme, Sec.-très.

Club Motoneige Le Petit Canton

La saison est bel et bien débutée



Le Club Motoneige Le Petit Canton désire annoncer à ses membres et à toute la population que son relais ainsi que le bar et le restaurant situés au 772 Montée de la Station à Saint-Vallier sont maintenant ouverts.

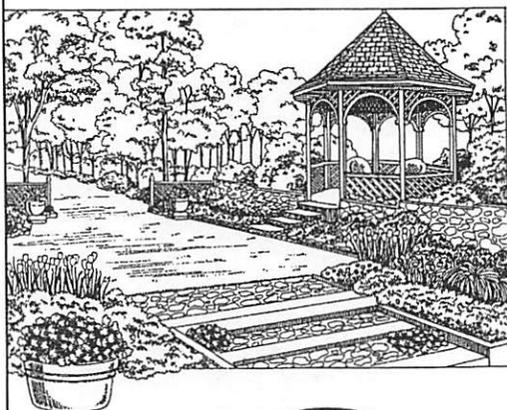
Les heures d'ouverture sont les suivantes: à compter de 10 heures du mardi au jeudi et à compter de 8 heures les vendredis, samedis et dimanches. Nous sommes fermés les lundis. Un menu du jour vous sera offert tous les midis de la semaine.

Venez voir notre nouvelle salle entièrement redécorée et rencontrer Carole et Pierre Gendron, nos nouveaux préposés au restaurant.

Nouveau décor, nouvelle ambiance, surveillez l'annonce de l'inauguration de notre nouvelle salle. Bienvenue à tous!

La Direction

VOUS Y RÊVEZ DÉJÀ
DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



La Ferme horticole Lajoie vous aide à passer du rêve à la réalité en débutant dès maintenant votre plan d'aménagement. Appelez Jean-François.

ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124

327, rue Principale
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0



25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7013
Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com



Un petit changement pour votre intérieur?

Contactez notre conseillère en décoration
Pour plus d'informations, téléphonez à l'une ou
l'autre de nos succursales de la S.C.A. Rivière-du-Sud

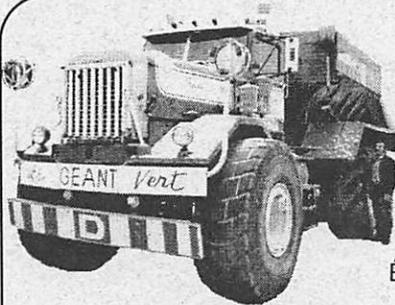
Saint-François	259-7715
Berthier-sur-Mer	259-7718
La Durantaye	884-2802



Tu as des problèmes avec l'alcool?

Si oui, si tu es tanné d'être malade avec la boisson, les Alcooliques anonymes peuvent t'aider.
Tél. : 259-7040 ou 1-800-463-8174.

Blaise Bonneau



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, P.V.S.P.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Les Équipements de Ferme
Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

O bonsoins 

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

La peau : barrière de protection

Pour conserver à la peau ses propriétés de protection, il est essentiel de la garder bien hydratée.

- 1 Diminuez la fréquence des bains : une douche rapide, à l'eau tiède, dessèche moins la peau.
- 2 Épongez votre corps pour l'assécher au lieu de frotter.
- 3 Buvez beaucoup d'eau et de liquides sans caféine.
- 4 Faites de l'exercice : ça améliore la circulation et aide à garder votre peau en santé.
- 5 Protégez-vous du froid, du vent et de la chaleur sèche excessive.

Et pour le choix de produits complémentaires à ces méthodes, votre pharmacien sait vous conseiller...

Prenez une minute pour lui demander!!!

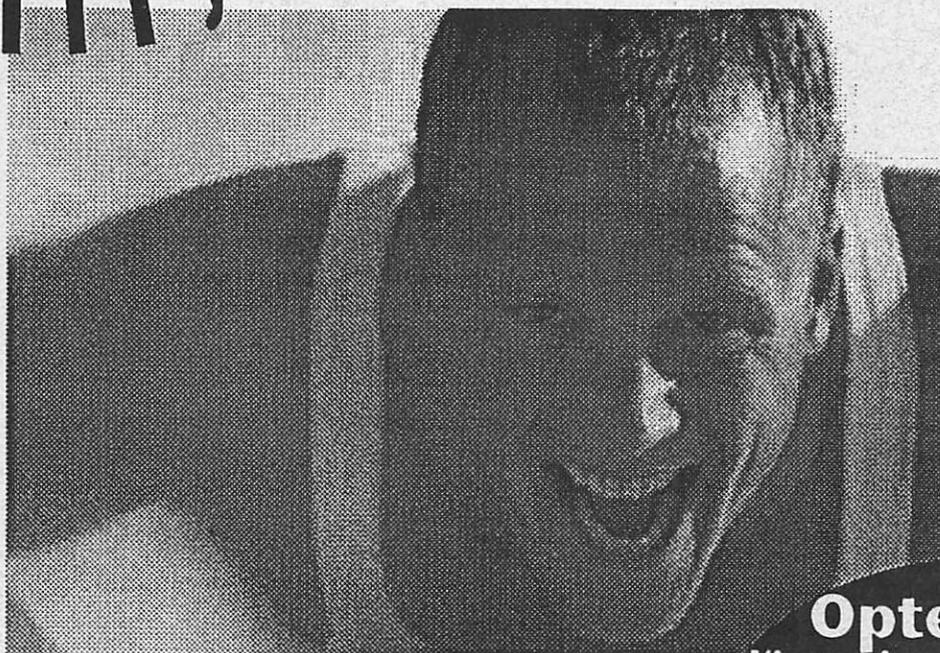
Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

Fonds Desjardins

grrrREERrrr!!!



Optez pour
l'investissement par
versements
périodiques

Semez tôt,
récoltez grrros!!!



Desjardins

Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud